

Vie pratique

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **38 (2008)**

Heft 5

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

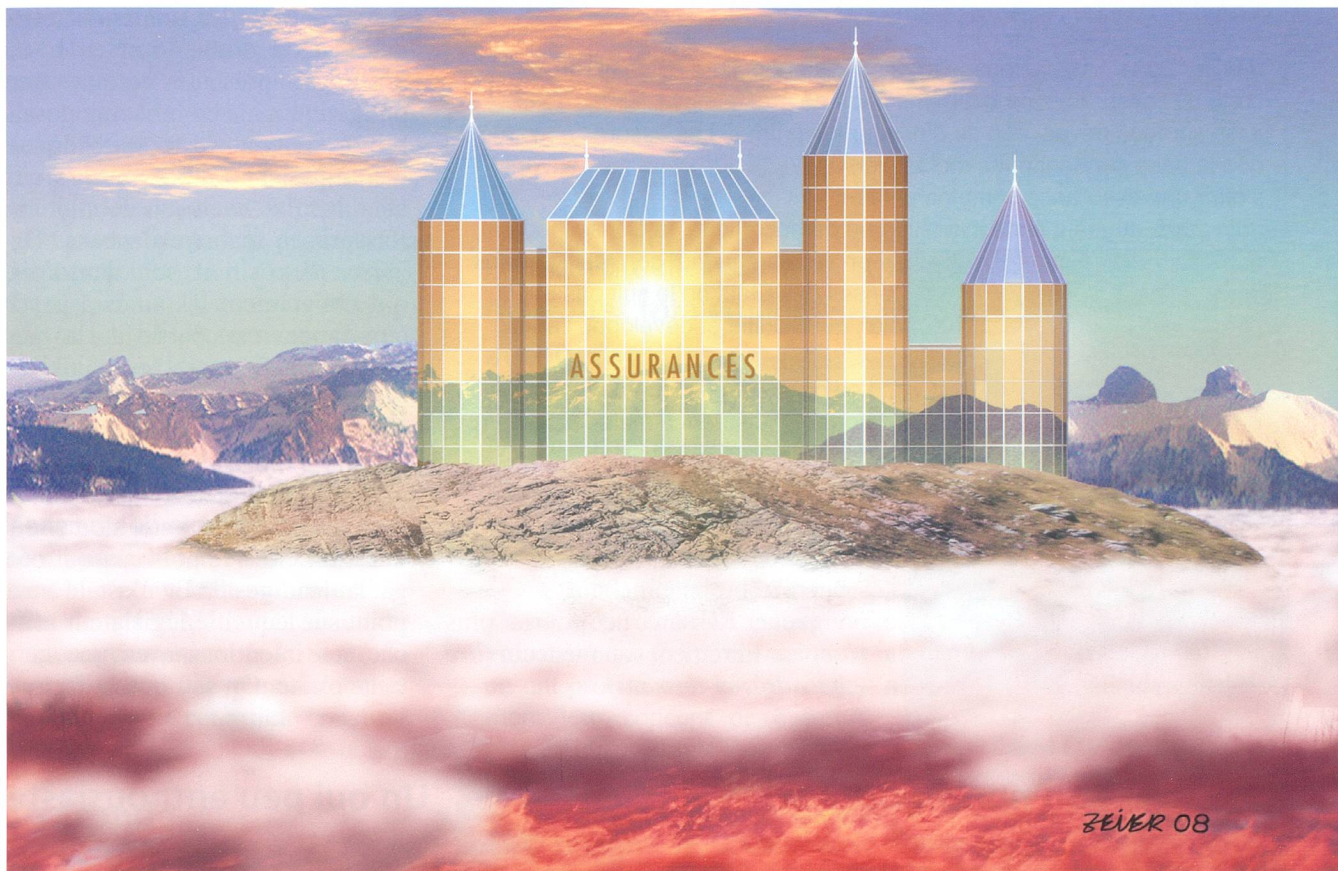
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Dessin Urs Zeier

Votations sur les assurances maladie Un colis piégé

Le 11 mars 2007, on votait sur la caisse unique. Le 1^{er} juin, on votera sur son contraire. Objet du scrutin: fixer dans la Constitution le principe de concurrence et accorder aux caisses maladie les pleins pouvoirs.

En concoctant cet article constitutionnel, le Parlement se propose d'inscrire dans la Constitution les principes fondamentaux de l'assurance maladie, tout en insistant lourdement sur celui de concurrence. Concurrence entre les caisses maladie, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, et, plus dangereux, entre les médecins, tenus de rivaliser sur les prix, de peur d'être rayés du jeu. C'est l'un des pièges dissimulés dans ce texte délibérément

confus, le législateur ayant pris le parti d'avancer masqué, pour ne pas effrayer l'assuré. Les deux autres menaces, tout aussi inquiétantes, concernent le remboursement des soins aux personnes âgées et le financement des hôpitaux.

1. Liberté de contracter: la fin du libre choix du médecin

La petite phrase qui fâche stipule que «les conditions posées à l'activité des fournisseurs de prestations

à la charge de l'assurance maladie sont fixées de manière à garantir la qualité et la concurrence». Traduction: le système doit favoriser les médecins les meilleur marché au détriment des autres.

Pour les adversaires du projet, c'est la porte grande ouverte à la «liberté de contracter», qui permettrait aux caisses maladie de passer contrat avec les médecins qu'elles jugent économiques, les autres étant exclus de l'assurance de base. Revendiquée à cor et à cri ➔

Genèse de cette votation

Janvier 2004. L'UDC dépose une initiative populaire exigeant qu'on sorte de l'assurance de base une série de prestations pour les confier à l'assurance privée, afin de diminuer les primes. Les assurés n'ayant que la base seraient donc moins bien couverts que ceux qui peuvent s'offrir une assurance complémentaire.

Juin 2005. Jugeant cette initiative peu démocratique, le Conseil fédéral propose de la soumettre au peuple en recommandant son rejet, et sans lui opposer de contre-projet. Le Conseil des Etats ne le suit pas et élabore dans l'urgence un contre-projet, qui modifie et développe l'article 117 de la Constitution.

Décembre 07. Le Parlement adopte ce contre-projet, contre l'avis de Pascal Couchepin, qui préférerait réformer l'assurance maladie par le biais de la LAMal.

Janvier 08. L'UDC, satisfaite, retire son initiative, laissant le Parlement aller seul en votations.



par les assureurs, cette mesure vise à abaisser les coûts en diminuant la densité médicale. Si elle entre en

vigueur, l'assuré ne pourra plus choisir librement son médecin (*lire encadré: ci-dessous*).



Philippe Dutoit/a

Un non vigoureux

L'avis de Monika Dusong, présidente de la FRC et coprésidente du comité «Non au diktat des caisses maladie».

«Cet article constitutionnel joue au poker menteur. Il nous promet la qualité des soins, l'efficacité économique... En fait, il nous trompe, en entretenant la confusion. Il ne mentionne certes pas textuellement la liberté de contracter, qui permettrait aux caisses de choisir les médecins avec lesquels elles veulent travailler, mais il légitime cette mesure en prônant un système contraignant médecins, hôpitaux et autres fournisseurs de soins à se soumettre au jeu d'une concurrence économique pure et dure. On peut être certain que si le peuple dit oui, les caisses maladie s'empresseront, au lendemain des votations, de dresser les listes des médecins autorisés à pratiquer. Ceux qui soignent des malades chroniques et des personnes âgées seront soumis à une pression insupportable. Quant aux assurés, ils devront choisir leur médecin sur une liste restreinte, à moins de prendre une complémentaire, privilège réservé aux personnes aisées et en bonne santé. Ce texte bafoue le principe de solidarité qui est le fondement de la LAMal. Il faut voter non, massivement, pour montrer qu'on ne veut pas laisser les caisses maladie faire la pluie et le beau temps.»



Philippe Dutoit/a

Un oui peu enthousiaste

Point de vue de Pascal Couchepin (résumé de la conférence de presse qu'il a donnée le 10 mars dernier).

«L'article constitutionnel innove sur un point, en instituant le monisme: les contributions publiques, notamment celles destinées aux hôpitaux, ne seront plus versées à ces derniers, mais à l'organisme qui finance les prestations, c'est-à-dire aux assureurs maladie. C'est l'élément clé du scrutin. Quant à la liberté de contracter, elle n'est pas mentionnée, mais pas interdite non plus. Pour le reste, cet article consolide la politique menée actuellement, en reprenant les principes essentiels de l'assurance maladie sociale, à l'exception de l'exigence de solidarité, qui a été oubliée. Il institue une concurrence réglementée et la transparence, prévoit le remboursement de prestations efficaces, appropriées et économiques, il encourage la responsabilité individuelle de l'assuré, il garantit une médecine de qualité et le droit des assurés à choisir librement leur caisse maladie et leur médecin parmi ceux qui sont autorisés à pratiquer, etc. On peut donc considérer qu'il va dans une direction souhaitable, quand bien même il a été élaboré à la hâte, sans recourir à la procédure de consultation habituelle, et sans faire l'objet de débats nourris.»

2. Soins à domicile en péril

Autre piège: le remboursement des soins à domicile et en EMS n'est pas présenté comme une obligation mais comme une possibilité. Là encore, le texte donne des arguments aux assureurs qui cherchent à exclure ce volet de l'assurance maladie de base. Diverses propositions sont dans l'air, qui obligeront les aînés à payer eux-mêmes une partie de la facture ou à financer les soins du grand âge par une assurance spécifique.

3. Monisme: les hôpitaux sous contrôle des caisses

C'est la cerise empoisonnée sur ce gâteau indigeste. Et c'est le seul point sur lequel le législateur affiche ses intentions avec une certaine clarté. On sait que la facture

hospitalière est payée à la fois par les caisses maladie, avec nos primes, et par les cantons, avec nos impôts. Pour l'heure, chaque instance verse sa part directement aux hôpitaux: 45% pour les caisses, 55% pour les cantons. Il y a donc deux payeurs. L'arrêté constitutionnel innove en exigeant que les cantons versent le produit des impôts, soit huit à dix milliards de francs par an (!), non plus aux hôpitaux mais à «l'organisme chargé de financer les prestations». Or selon Pascal Couchepin, ce mystérieux organisme n'est autre que les caisses maladie, qui s'arrogeaient ainsi le droit de faire la pluie et le beau temps dans le secteur hospitalier, ravissant aux cantons leur pouvoir de contrôle. Il ne faut donc pas s'étonner si les directeurs cantonaux de la Santé figurent parmi les plus farouches adversaires de cet article constitutionnel.

La fronde des opposants

Les directeurs cantonaux de la santé ne sont pas seuls en lice. Tous les professionnels de la santé ou presque, médecins, infirmières, pharmaciens, physiothérapeutes, etc., se retrouvent dans le camp des opposants. Derrière eux se pressent les organisations qui défendent les intérêts des consommateurs, des patients, des assurés et des personnes âgées, ainsi que la gauche et les Verts. Tous disent «Non au diktat des caisses!».

Dans l'autre camp, on trouve les assureurs et les partis de droite à l'origine du projet (UDC, radicaux et une partie des PDC). Ils sont appuyés mollement par H+, l'association des établissements hospitaliers, qui s'est ralliée sur pression des cliniques privées. Quant au Conseil fédéral, il murmure un faible oui. Un «oui institutionnel», histoire de ne pas désavouer le Parlement, précise Pascal Couchepin, qui n'a cessé de combattre ce projet avant de déposer les armes, de guerre lasse. ■

Neuchâtel

Le MDA s'engage pour le social

Depuis qu'elles sont devenues totalement autonomes, les sections cantonales du Mouvement des Aînés diversifient leurs offres.

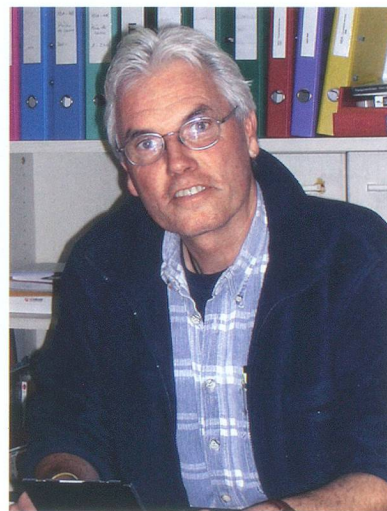
Après une restructuration fondamentale, le financement du MDA est revenu aux cantons. Certaines sections en ont profité pour revoir totalement leur concept de base. A Neuchâtel, Philippe Jaquet s'est rapidement approché des pouvoirs publics, pour assurer le subventionnement de l'association qu'il dirige. En contrepartie, il a proposé de mettre à disposition de la collectivité son expérience et les forces représentées par les quelque mille membres du MDA.

Un projet solide

«Paradoxalement, pour nous, l'abandon des subventions par l'Ofas s'est avéré plutôt positif, relève Philippe Jaquet. Ce que nous ne recevons plus de Berne, c'est la ville et le canton qui nous l'allouent directement.» Mais pour en arriver là, il a fallu présenter un projet très solide, susceptible de convaincre le Grand Conseil neuchâtelois.

«Dès l'instant où les députés ont adopté le projet Nomad, qui encourage le maintien à domicile, nous avons un rôle important à jouer. Le Mouvement des Aînés apporte l'une des multiples réponses à ce projet.»

Pour identifier le profil de dépendance des personnes vivant à domicile, il fallait effectuer une



J.-R.P.

■ Philippe Jaquet, directeur du MDA.

vaste enquête à travers le canton. Une soixantaine de membres bénévoles du MDA ont été mis à contribution. Ainsi, entre octobre 2007 et fin février dernier, ils ont interviewé plus de 1200 personnes à travers tout le canton. Un travail de fourmi qui a été fort apprécié par les personnes chargées de mettre en place le projet Nomad. «Le MDA a un extraordinaire potentiel de mobilisation citoyenne», constate Philippe Jaquet.

Ces questionnaires sont actuellement entre les mains des professionnels de la santé, de l'économie et des statistiques, qui vont les analyser afin d'en tirer les enseignements nécessaires pour le maintien à domicile des retraités du canton.

«Aujourd'hui, le Mouvement des aînés neuchâtelois n'est plus seulement un club de loisirs. Il devient un acteur de la vie sociale. Il existe un potentiel important de retraités qui ont envie de se rendre utiles», conclut Philippe Jaquet. ■

Genève

Un lieu de soins et d'écoute

Parce que prendre soin de soi n'est pas un luxe, de plus en plus de seniors osent demander de l'aide. A Genève, le Centre ambulatoire de psychiatrie et psychothérapie de l'âge propose une nouvelle approche.



HUG

Un mal-être, une anxiété, un état dépressif: cela peut frapper à tout âge et, souvent, cette humeur sombre ne se résorbe pas toute seule. Or, il n'est pas rare que la psychiatrie fasse peur et demeure associée, pour les plus âgés d'entre nous, à l'idée de «folie» et d'«asile». Pourtant, les choses ont changé, radicalement, à Genève en particulier,

avec une volonté de privilégier des soins hors des institutions hospitalières, cela en développant une prise en charge proche des gens et de la communauté. La création l'automne dernier du CAPPA (Centre ambulatoire de psychiatrie et psychothérapie de l'âge) est une étape de plus dans ce processus d'ouverture. «Les demandes de prise en charge auprès

des seniors augmentent de manière exponentielle, remarque Alessandra Canuto, médecin psychiatre responsable du CAPPA. Il était donc essentiel que nous puissions y répondre au mieux, en les identifiant clairement.» Auparavant, il existait déjà une consultation ambulatoire de psychiatrie pour les personnes âgées, ainsi qu'un hôpital de jour, mais ce dernier était encore sur le site de Belle-Idée. «Désormais, ces structures sont regroupées à une même adresse, en ville, hors du cadre hospitalier, explique la doctresse Alessandra Canuto. Nous y proposons des prises en charge très variables en fréquence et en intensité. Un certain nombre de patients bénéficient d'un soutien psychiatrique-psychothérapeutique intégré de plus ou moins longue durée. Quant à l'hôpital de jour, ouvert de 9 h 30 à 16 h, il accueille des personnes en difficulté, qui néces-

Des spécialistes sont à l'écoute des seniors en détresse 24 heures sur 24.

sitent un suivi plus intensif. Elles peuvent manger sur place, et suivre des programmes axés essentiellement sur la gestion des troubles psychiatriques, mais prenant également en compte, le cas échéant, des problèmes cognitifs, notamment en lien avec des démences. Enfin, un programme de crise est réservé aux cas les plus délicats et permet aux patients de dormir sur place jusqu'à sept nuits consécutives. Cette diversité des soins permet le plus souvent de maintenir la personne dans son réseau social et familial.» ■

Centre ambulatoire de psychiatrie et de psychothérapie de l'âge (CAPPA), rue des Epinettes 10, 1227 Carouge; tél. 022 304 49 00.

Sur place ou par téléphone

Le CAPPA est ouvert sept jours sur sept et 24 heures sur 24. On peut s'y rendre directement ou appeler pour un soutien téléphonique. «De nombreux seniors qui s'adressent à nous n'avaient eu auparavant aucun contact avec la psychiatrie, précise la doctresse Canuto. Chez les plus jeunes d'entre eux, autour de 65-70 ans, c'est souvent l'entrée en retraite qui s'associe à un état dépressif.» Il est difficile pour une personne âgée de porter un nouveau regard sur la psychiatrie. Alessandra Canuto compte sur la qualité du lien entre un patient et son soignant pour dépasser cette résistance. Son conseil: si vous vous sentez mal, ne restez pas seul avec votre détresse.

Temps de travail et rentes du 2^e pilier

«Je pense diminuer mon temps de travail pendant mes trois dernières années avant la retraite. Quel effet cela aura-t-il sur mes rentes (ou sur le capital) de mon 2^e pilier?»
M. Pierre H., à R.



Bab.ch

En tout premier lieu, il faut demander à votre caisse de pension de faire des simulations précises du montant de votre future rente du 2^e pilier (LPP). Elle en a l'obligation légale. Demandez-lui de calculer votre rente mensuelle, selon trois options: a) sans réduction de votre temps de travail jusqu'à votre retraite; b) avec une réduction de votre temps de travail pour les deux dernières années et c) avec une réduction pour les trois dernières années. Vous aurez trois estimations de rente LPP sous les yeux, et vous pourrez ainsi prendre votre décision plus sereinement.

Rente plus faible

Toute diminution du temps de travail (ou l'arrêt de travail définitif par retraite anticipée) avant l'âge légal de l'AVS de 65 ans ou de l'âge de la retraite prévu dans votre entreprise, aura des répercussions sur votre capital de prévoyance du 2^e

pilier et, partant, sur votre future rente du 2^e pilier.

En effet, en décidant de travailler moins d'heures, votre salaire sera plus bas, donc votre cotisation payée à votre 2^e pilier sera plus faible, et celle de votre employeur aussi. Ainsi, les montants versés sur votre compte de prévoyance 2^e pilier seront plus faibles que ceux que vous auriez versés en situation de plein temps. Conséquence: à terme, le total de votre capital LPP sera plus petit, et votre rente sera plus faible que celle que vous auriez touchée en continuant de travailler à plein temps jusqu'à l'âge de la retraite.

Types de caisse

Vous ne nous dites pas si votre caisse de pension applique le minimum légal ou si elle a aussi une

part dite «surobligatoire», ni si elle est du type *primauté des prestations* (les rentes LPP sont calculées en pour-cents du dernier salaire) ou de type *primauté des cotisations* (votre épargne personnelle pour votre 2^e pilier). Dans le premier type, votre décision aura un fort impact de baisse sur votre rente LPP, à cause du principe du «pour-cent du dernier salaire».

Dans le second type, l'effet à la baisse existera aussi, car c'est pendant la dernière tranche des années de travail, de 55 à 65 ans, que les cotisations versées au 2^e pilier – payées tant par l'employé que par l'employeur – sont les plus élevées. En diminuant vos heures de travail, vous vous privez de ces montants (qui seraient venus s'ajouter à votre capital d'épargne actuel). Conclusion: pendant les dernières années

Les cotisations au 2^e pilier sont plus élevées pendant les dernières années avant la retraite.

d'emploi avant la retraite, une réduction du temps de travail (ou une retraite anticipée) aura un impact de baisse certain, car ce sont justement les années pendant lesquelles on cotise le plus à son 2^e pilier!

Nos conseils. Demandez à votre caisse de pension de faire des simulations chiffrées et de vous donner les montants précis de votre future rente, calculée en fonction de vos divers scénarios. De votre côté, faites votre budget (recettes/dépenses) et regardez ensuite si la rente du 2^e pilier que vous toucherez, ajoutée au montant légal de l'AVS, vous permettra de vivre normalement. ■

Dois-je payer une marchandise défectueuse ?

Le canapé que j'ai commandé présente des défauts. Je les ai signalés au vendeur et annoncé que je gelais mon paiement. Or, le marchand me menace de poursuite. En a-t-il le droit ?

En tant qu'acheteur, vous avez certains droits, dont celui de recevoir une marchandise conforme à la commande et de ne pas payer pour une marchandise défectueuse. Néanmoins, ceci peut paraître contredit par le droit des poursuites. Ainsi il faut comprendre certaines règles de cette procédure :

- Tout créancier peut demander à l'office des poursuites de notifier une poursuite contre

un débiteur, sans qu'il y ait vérification du bien-fondé de la réclamation. C'est pourquoi le marchand peut vous mettre en poursuite pour le solde du paiement de votre canapé.

- Tout débiteur qui reçoit un commandement de payer peut y faire opposition, ce que vous ferez certainement ; la procédure de poursuite est alors stoppée.
- Le créancier peut dans un deuxième temps

demander au juge que l'opposition soit écartée ; le juge de mainlevée ne se base que sur les pièces pour rendre une décision et, dans la mesure où votre avis des défauts a été fait par téléphone, le marchand est en bonne posture pour obtenir provisoirement gain de cause, en présentant le contrat signé mentionnant le prix du canapé et le bulletin de livraison.

Dès lors, pour préserver vos droits, la première précaution à prendre est d'envoyer au marchand une lettre énonçant les différents défauts du canapé et précisant que le solde du paiement sera effectué après réparation. Cet avis des défauts, que vous présenterez au juge dans une éventuelle procédure de mainlevée, peut empêcher que votre opposition au commandement de payer soit écartée. ■



Ça fait
du bien.

Burgerstein Vitamines

Organiser ses propres obsèques

De nombreuses personnes souscrivent un contrat de prévoyance funéraire pour soulager leurs proches des démarches administratives et des charges financières. Mais en quoi consiste cette démarche?

Il est rassurant de savoir qu'on a pris des dispositions à temps afin de soulager ses proches lorsqu'ils devront faire face à

survenu le douloureux temps de la séparation. En effet, lorsque le deuil survient, le conjoint survivant ou la famille doit

ciété vaudoise de crémation, association à but non lucratif fondée en 1890, il est possible de souscrire à tout âge un contrat d'obsèques. En s'acquittant d'un montant approprié, le souscripteur peut ainsi décharger ses proches de nombreux tracas matériels qui pourraient alourdir leur situation de deuil. En versant une finance unique qui s'échelonne entre 1290 francs et 1790 francs selon l'âge, la Société vaudoise de crémation prend en charge le moment venu, un certain nombre de prestations. Dans les autres cantons, des organisations simi-

lares ou des entreprises privées proposent des formules de prévoyance funéraire, dont le but est identique. ■

«L'organisation anticipée des obsèques permet de décharger les proches de nombreux tracas.»

l'adversité d'un décès. L'organisation anticipée des obsèques est certes un sujet difficile à aborder. Toutefois, il est possible de conduire cette réflexion de façon sereine et lucide, en ayant à l'esprit l'intention de décharger ses proches de nombreux tracas une fois

vent souvent entreprendre de nombreuses démarches administratives, éprouver de lourdes hésitations au sujet de ce que la personne défunte aurait souhaité pour ses obsèques et assumer des charges financières qui peuvent être importantes. A l'exemple de ce que propose la So-

Info seniors

0848 813 813

du lundi au vendredi
Vaud: de 8 h 15 à 12 h
et de 14 h à 17 h
Genève: de 8 h 30 à 12 h
Fribourg, Jura, Neuchâtel,
Valais, voir adresses p. 35.
Egalement Générations,
rue des Fontenailles 16,
1007 Lausanne

Société vaudoise de crémation Prestations assurées

- accomplissement auprès des pouvoirs publics des formalités et démarches prévues en cas de décès (Etat civil et contrôle des habitants communal; à noter que l'Etat civil informe du décès l'institution AVS et l'administration fiscale);
- fourniture d'un cercueil d'incinération, avec une décoration intérieure simple;
- organisation du convoi funèbre dans les limites du territoire cantonal;
- garde des cendres pendant un mois;
- taxes d'incinération, de conciergerie et d'organiste au crématoire.

A noter que les proches du défunt peuvent choisir leur entreprise de pompes funèbres parmi celles qui ont passé une convention avec la société de crémation.

Adresses utiles

- **Vaud:** Société vaudoise de crémation, rue Caroline 1, 1003 Lausanne, tél. 021 312 24 33 (le matin)
- **Genève:** Service des pompes funèbres et cimetières, 4, rue du Vieux-Marché, 1207 Genève, tél. 022 418 60 00.
- **Neuchâtel:** Société de crémation Neuchâtel, rue de la Serre 11, 2000 Neuchâtel, tél. 032 721 13 85. La Chaux-de-Fonds: Ville de La Chaux-de-Fonds, Cimetière et centre funéraire, rue de la Carrière 102, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. 032 968 16 21.
- **Valais:** Office des inhumations Ville de Sion, 1950 Sion, tél. 027 324 17 60.
- **Azur Prévoyance Funéraire SA** (Genève – Neuchâtel – Fribourg), 79, route de Saint-Georges, 1213 Petit-Lancy, tél. 022 342 66 22.

Aider les aidants, une priorité

Pro Senectute et un groupe d'associations ont remis un Livre blanc au Département genevois de l'Economie et de la Santé. Il s'agit de faire reconnaître le rôle des proches-aidants des personnes âgées et surtout de proposer des mesures pour les soulager.

En avril 2007, un symposium réunissait des associations genevoises travaillant quotidiennement avec les personnes âgées et leur famille: l'association Alzheimer, la Croix-Rouge, la Haute Ecole de santé, le Service social de la Ville, la Fondation des services d'aide et de soins à domicile, l'Unité de recherche psychosociale du département de psychiatrie des HUG. La mise en commun de leurs réflexions et expériences a permis de fournir des propositions et des solutions pratiques face aux besoins des proches-aidants. Le but de ce Livre blanc est de restituer au monde politique et en particulier à M. Pierre-François Unger, chef du Département de l'économie et de la santé, des propositions concrètes. Mais comme l'explique Jacqueline Cramer, directrice de Pro Senectute Genève, il s'agit «de dépasser le simple état des lieux, à un moment où la loi sur les réseaux de soins et l'aide à domicile est en pleine révision.»

Eviter l'épuisement

«Le Livre blanc est le fruit du travail des associations, mais aussi des personnes concernées, des aidants, à qui nous, Pro Senectute, avons offert des heures d'aide auprès des seniors pour qu'ils puissent être présents à nos rencontres», raconte M^{me} Cramer. Des ateliers ont été menés sur six su-

jets différents. Le premier thème concernait le monde du travail: comment permettre à un salarié de concilier emploi et aide à un proche âgé? Des possibilités ont été évoquées comme celle d'octroyer momentanément une flexibilité des horaires à un collaborateur ou d'imaginer des structures d'accueil au sein des entreprises pour confier un parent âgé durant le temps de travail.

Le deuxième thème était celui du répit: il est essentiel que les aidants puissent se reposer, conserver des loisirs et du temps libre pour éviter l'épuisement. Les aidants ont notamment besoin de pouvoir placer leurs parents pour de courtes périodes de vacances en EMS. Or, la plupart des EMS renoncent actuellement à ces chambres de courts séjours pour des raisons de rentabilité et d'organisation. Il faut absolument que cette demande soit prise en compte et cela passe par une volonté politique. Autre sujet de préoccupation des aidants: «Ils se plaignent que le personnel soignant qui vient à domicile change constamment, ce qui déstabilise la personne âgée, note M^{me} Cramer. Ces revendications ont été entendues. Les services d'aide avaient en effet pris l'habitude d'utiliser une planification qui tenait peu compte de cette donnée, mais qui va être revue dans ce sens.» Les aidants souhaiteraient pouvoir disposer d'un service occasionnel

de garde de nuit. Un programme québécois baptisé Le Balluchon est à l'étude à Genève. Une garde de nuit se rend au domicile de la personne dépendante et y reste pour une nuit ou même 24 heures. La question centrale demeure évidemment le coût de ce service et sa prise en charge.

Créer une association

La troisième atelier définissait les modalités de la création d'une association des aidants, qui permette une vraie reconnaissance de leur travail. Y aurait-il la possibilité d'une rétribution de la personne aidante? C'est le cas en Irlande, notamment. On sait en effet que l'aide à un proche représente un montant important dans le budget d'une famille. Or, il n'existe actuellement que l'allocation pour impotence qui offre une contribution. La France, dans son nouveau Plan Alzheimer, envisage les mêmes mesures, afin d'assurer un droit à la retraite complet de la personne aidante qui a dû interrompre son activité professionnelle. Des déductions fiscales sont également à étudier.

Les autres ateliers touchaient au partenariat à mettre en place entre aidants familiaux et services compétents, en définissant les limites et la reconnaissance mutuelle de chaque intervenant. «Nous aimerions rendre plus visible l'activité des proches-aidants. Il s'agit en

majorité de femmes, et ce travail n'est pas sans conséquences sur leur condition de vie. Il nous paraît aussi essentiel de former les professionnels de la santé à collaborer étroitement avec ces personnes aidantes. Nous souhaitons également que des lieux de rencontre et d'échange pour les aidants se créent, c'est pourquoi nous avons lancé des "cafés des aidants", appelés à se développer», conclut M^{me} Cramer. La balle est dans le camp du Département de l'économie et de la santé. L'enjeu de société est important, pour toute la Suisse, puisqu'il s'agit de rien moins que de définir si, à l'avenir, l'Etat prendra

en charge les soins à domicile aux personnes âgées ou, au contraire, il va s'en décharger progressivement sur les familles. ■

Pro Senectute Genève organise régulièrement des «Cafés des aidants». Le samedi 30 juin de 9 h 30 à 11 h, par exemple, un café des aidants a lieu au Restaurant de l'Espérance, rue de la Chapelle 8, à Genève, sur le thème «Comment détecter l'épuisement quand il est encore temps?», participation libre et gratuite. Renseignements: Unité d'action communautaire des Eaux-Vives, tél. 022 420 64 07.

Un cycle de conférences

Pro Senectute Genève propose ce printemps la première conférence d'une série intitulée «La mort, un tabou? Parlons-en». La première table ronde présentera les témoignages de différentes confessions et des regards croisés sur le sens de la mort. Les invités sont Catherine Pictet, pasteur et aumônière aux HUG, Raphaël Guedj, grand rabbin, et Hafid Ouadiri, ancien porte-parole de la mosquée. Chaque invité expliquera son expérience de l'accompagnement en fin de vie dans la perspective de sa foi. Le débat qui suivra sera

animé par Bernadette Pidoux, de *Générations*. Des ateliers autour du thème de la mort (directives anticipées, accompagnement des parents vieillissants, rituels, etc.) seront mis sur pied par Pro Senectute et cette première conférence sera l'occasion de s'y inscrire.

Regards croisés sur le sens de la mort, témoignages de différentes confessions, mardi 13 mai, à 18 h, au Centre de l'Espérance, 8, rue de la Chapelle, 1207 Genève, entrée gratuite.



Adresses utiles

Pro Senectute **Bienne**
Quai du Bas 92, c.p. 1263
2501 Bienne
e-mail: biel-bienne@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 328 31 11
Fax 032 328 31 00

Pro Senectute **Fribourg**
Ch. de la Redoute 9,
c.p. 1752 Villars-sur-Glâne 1
e-mail: info@fr.pro-senectute.ch
Tél. 026 347 12 40
Fax 026 347 12 41

Pro Senectute **Genève**
Rue de la Maladière 4, 1205 Genève
e-mail: info@ge.pro-senectute.ch
Tél. 022 807 05 65
Fax 022 807 05 89

Pro Senectute **Arc Jurassien**
Rue du Pont 4, 2710 Tavannes
e-mail: prosenectute.tavannes@ne.ch
Tél. 032 482 67 00
Fax 032 482 67 09

Pro Senectute **Arc Jurassien**
Centre d'action sociale des aînés
Ch. du Puits 4, c.p. 800
2800 Delémont
e-mail: prosenectute.delémont@ne.ch
Tél. 032 421 96 10
Fax 032 421 96 19

Pro Senectute **Arc Jurassien**
Bureau régional Neuchâtel
Rue de la Côte 48a
2000 Neuchâtel
e-mail: prosenectute.ne@ne.ch
Tél. 032 729 30 40
Fax 032 729 30 41

Pro Senectute **Arc Jurassien**
Rue du Pont 25
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 886 83 00
Fax 032 886 83 09

Pro Senectute **Vaud**
Maupas 51
1004 Lausanne
e-mail: info@vd.pro-senectute.ch
Tél. 021 646 17 21
Fax 021 646 05 06

Pro Senectute **Valais**
Siège et centre d'information
Rue des Tonneliers 7, 1950 Sion
e-mail: info@vs.pro-senectute.ch
Tél. 027 322 07 41
Fax 027 322 89 16

L'AVS, version indigeste

La onzième révision de l'AVS risque de se limiter à élever l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Elle est vouée à l'échec devant le peuple, à moins que...

Alors que les réserves de l'AVS se montent à 40 milliards, soit 122% des dépenses annuelles, et que l'assurance a traversé cinq années d'exercices bénéficiaires, aucune amélioration n'a été retenue dans le projet de révision voté au Conseil national. Pour l'heure, le texte est donc la copie conforme du plat indigeste que le peuple avait refusé en 2004 à 68%.

La onzième révision veut économiser près de 800 millions. Sur cette somme, 620 millions seraient

ponctionnés sur le dos des femmes qui devraient attendre 65 ans, au lieu de 64 ans, pour obtenir une rente pleine. Le reste serait économisé sur l'indexation des rentes. Du côté des améliorations? Rien. Ejectée par la grande porte au Conseil national, la retraite flexible rentrera-t-elle par la fenêtre au Conseil des Etats? L'espoir est maigre, mais le Fribourgeois Urs Schwaller qui préside la commission compétente des Etats, veut prendre le temps de réexaminer les diverses options. Sa tâche sera rude

car les positions semblent inconciliables. Pour mémoire:

1. La gauche et l'Union syndicale suisse (USS) proposent plusieurs variantes de retraite flexible dont la plus généreuse offre des rentes anticipées non réduites dès 62 ans pour les salaires inférieurs à 120 000 francs.
2. Le centre propose une variante minimaliste avec une réduction de rente de 2,3% par année d'anticipation, contre 6,8% actuellement, pour les salaires annuels inférieurs à 35 000 francs.
3. La droite s'est fait remarquer en proposant des incitations à rester au travail jusqu'à... 70 ans et une formule de retraite anticipée réservée à ceux qui peuvent se la permettre. ■



Quel téléphone choisir?

La Fédération romande des consommateurs a testé les téléphones portables pour non-initiés. Le Nokia 5070 à Fr. 79.90 est sorti en tête. Le Nokia 3110 Classic à Fr. 299.- serait particulièrement recommandable pour les personnes âgées. Les modèles prétendus «seniors» n'ont pas été très concluants. Seul l'Emporia Life à Fr. 319.- s'en sort...

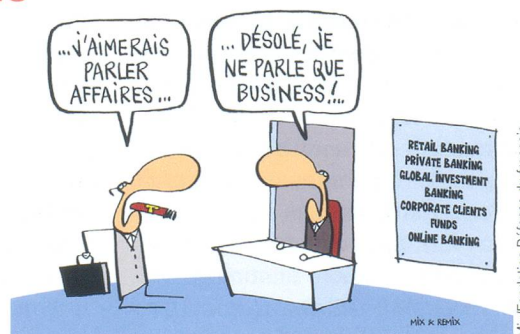
Tirez sur Goncourt!

Devenir membre à vie de l'Académie Goncourt, une consécration! Sauf depuis la récente réforme des statuts que *Le Monde* a épinglée dans ses colonnes. L'Académie a en effet décidé que le «membre du jury» qui atteint l'âge de 80 ans deviendra désormais automatiquement «membre honoraire». Il sera autorisé à participer aux réunions et aux débats, à déjeuner avec ses pairs, mais il sera exclu du vote. Une mesure aussi discriminatoire que mesquine, non?

Le gai français

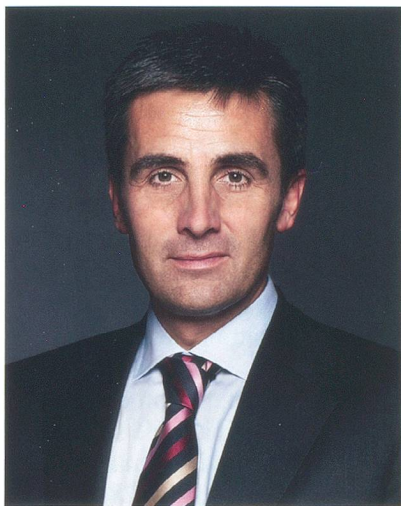
Vous aimeriez savoir comment résister à la colonisation des mots anglais? Comment éviter les mots ronflants, les périphrases ampoulées et les néologismes ridicules? Les fiches de l'Association suisse des

journalistes de langue française sont faites pour vous. Elles expliquent les bons usages, les termes à éviter, les manies ridicules ou le sens de nouveaux mots comme «geek», «drone», «cookie»... La 500^e fiche paraît ce mois. Renseignement: Défense du français, avenue du Temple 20, 1012 Lausanne, ou www.francophonie.ch



Tempête sur les EMS genevois

Les affaires de détournements de fonds publics dans les EMS genevois se succèdent. Comment restaurer la confiance? Les réponses du conseiller d'Etat François Longchamp.



François Longchamp: «Le nombre de lits en EMS va augmenter de 30% d'ici à 2010.»

– Des directeurs et directrices d'EMS qui détournent des fonds, des établissements qui se retrouvent privés de subventions... Comment expliquez-vous ces dérives?

– **François Longchamp:** Mon rôle est de préserver les intérêts de l'Etat et celui des résidents. Je ne peux admettre que des investisseurs s'accordent une rémunération excessive de leurs fonds propres, allant jusqu'à plus de 30%. Cela se fait aux dépens du contribuable et des résidents. Il n'y a pas forcément, dans tous les cas litigieux, malveillance de la part des exploitants. Mais un secteur qui vit essentiellement des subventions se doit d'observer une gestion irréprochable et transparente.

– Une pénurie de lits en EMS est-elle à craindre?

– Non. La planification des lits en EMS prévoit d'ici à 2010 une aug-

mentation de quelque 30%. Des chiffres qui peuvent encore évoluer dans un sens ou dans un autre. Le Conseil d'Etat veut au contraire assurer à long terme la meilleure prise en charge pour chacun – en EMS ou à domicile. Pour cela, il est essentiel de donner à tous, y compris à celles et ceux qui votent les budgets, des garanties sur le bon usage des deniers publics.

– Alors même que le peuple a voté pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS et que l'association spécialisée (FEGEMS) a lancé un label de qualité des homes, la confiance des aînés est entamée. Comment comptez-vous la restaurer?

– D'abord, en rappelant que le niveau d'encadrement et la qualité des soins dans les EMS sont aujourd'hui, globalement, excellents, si l'on en croit les évaluations et le très faible nombre de plaintes enregistrées de la part de résidents. Ensuite, le Conseil d'Etat entend réformer la loi sur les EMS pour y combler quelques lacunes. Cette révision devrait suffire à éviter les cas problématiques observés jusqu'ici. C'est une question de crédibilité de l'Etat. Mais c'est aussi, pour les personnes qui travaillent en EMS, la preuve que l'Etat se soucie de l'image de ce secteur. Le travail en EMS est exigeant. Je souhaite que les professionnels puissent s'y consacrer pleinement. Et sans avoir à redouter le énième scandale qui discréditerait à tort leur engagement quotidien auprès des personnes âgées. ■

La carte d'assuré



Disponible dès l'an prochain et obligatoire en 2010 au plus tard, la carte à puce que chaque assuré recevra de sa caisse maladie comportera nom, prénom, date de naissance, sexe et numéro AVS. Suite aux critiques des médecins qui estimaient dangereux de faire cohabiter sur le même support des données administratives et médicales, aucune autre information ne sera enregistrée sur cette carte sans l'accord de l'assuré. Celui qui le souhaite pourra faire ajouter son groupe sanguin, ses maladies et médicaments, ses allergies ou d'éventuelles directives anticipées. La nouvelle carte vise à simplifier les échanges de données, surtout les factures, entre patients, médecins, hôpitaux et caisse maladie.

L'Hospice en ligne

Né en 1535, l'Hospice général apporte son aide à près de 17 000 personnes dans le canton de Genève. En plus de l'aide sociale aux démunis et de l'aide aux requérants d'asile, il dispose aussi d'un centre d'animation pour retraités et de deux maisons de vacances pour aînés. Son nouveau site internet est agréable, clair et remarquablement bien illustré.
www.hospicegeneral.ch

VAUD

PRO SENECTUTE – Thé dansant: jeudi 8 mai, de 14 h à 17 h, salle communale de Paudex, route de la Bordinette 5; dimanche 18 mai de 14 h à 17 h, restaurant Le Bol d'Or à Renens (repas sur réservation, tél. 021 635 45 45); jeudi 22 mai, de 14 h à 17 h, salle du «Grenier bernois», Morges. Bus du Jass, lundi 26 mai. Grand tournoi vaudois de Jass, lundi 5 mai à Yverdon, mardi 6 mai à Aubonne, mercredi 7 mai à Cossonay, jeudi 8 mai à Villeneuve, vendredi 9 mai à Payerne, mardi 13 mai à Moudon, mercredi 14 mai à Echallens, jeudi 15 mai à Lausanne; grande finale mercredi 1^{er} octobre à Cossonay. Ciném'âge: *Un Vrai Cinglé de Cinéma*, mercredi 14 mai à 14 h 30, Cinémathèque, Lausanne. Séjour bus à Zerne (Grisons) du 25 mai au 2 juin; séjour Jass à Villars: Euro-tel****, du 9 au 13 juin. Pro Senectute Vaud, rue du Maupas 51, 1004 Lausanne, tél. 021 646 17 21; www.vd.pro-senectute.ch

L'ESCALE – Animations: tous les mercredis à 14 h 15. Excursions: Territet, Musée Ruzo, jeudi 8 mai; Vuillerens, jardin d'iris, jeudi 22 mai. Centre de loisirs pour aînés, rue du Léman 7, 1814 La Tour-de-Peilz, tél. 021 944 25 21.

MOUVEMENT DES AÎNÉS (MDA) – Création maison: mangeons-les ensemble!, petites

spécialités culinaires vite faites et pas chères à partager, jeudi 22 mai. Conférence: «Prévoyance funéraire» par Edmond Pittet, Aléa Prévoyance SA, jeudi 8 mai, de 10 h à 12 h. Excursions en minibus: 16, 23 et 29 mai. Cours: informatique, du 13 au 30 mai, 6 leçons de 13 h 45 à 16 h 45; internet, 16, 23 et 30 mai, de 10 h à 12 h; photo numérique, 13, 20 et 27 mai, de 10 h à 12 h. Conseils juridiques individuels, 14 et 28 mai, de 14 h à 16 h 30 (séance de 30 min.), par M^{me} Sylviane Wehrli, ancienne avocate et juge de paix. Renseignements et inscriptions: Secrétariat MDA, place de la Riponne 5, 1005 Lausanne, tél. 021 320 12 61 ou www.mda-vaud.ch

PASSEPORT 3 – Courses d'un jour: Riviera/Chablais, mardi 3 juin, jardins fantastiques de Dietikon (rens. 021 964 50 74). Nord vaudois, mardi 3 juin les charrettes du Doubs, (rens. 079 378 58 89).

AVIVO – Permanences de la section de Vevey, mercredi 14 et 28 mai, de 9 h à 11 h 30, Hôtel-de-Ville de Vevey, 1^{er} étage, salle 101 (lift). Rens. Avivo, case postale, 1800 Vevey 1, tél. 021 923 60 90.

THÉ DANSANT – Epalinges, mardi 20 mai, salle des spectacles, de 14 h à 17 h. Animation: orchestre Styves.

CAFÉ GRANDS-PARENTS – «Le rôle des grands-parents dans les

familles multiculturelles», par M^{me} Isabel Eiriz, psychologue, Association Appartenances, lundi 26 mai, 19 h 30. Salle de paroisse de Saint-Jacques, avenue du Léman 26, Lausanne.

EXPOSITION – Peintures, céramiques, sculptures, découpages et patchworks du 15 au 18 mai, de 14 h à 20 h (vernissage 14 mai, dès 18 h). Paroisse de Villamont, Grande salle, av. Villamont 13, Lausanne

MUSIQUE – Café-concert et thé dansant, lundi 26 mai, de 15 h 30 à 18 h 30, dans le cadre du Giron des musiques de la Côte-Est (23 au 26 mai), à Crissier, salle de spectacles de Chisaz.

GENÈVE

MOUVEMENT DES AÎNÉS (MDA) – Amis du rail, jeudi 15 mai, Soleure. Marches en montagne: jeudis 1^{er}, 15 et 29 mai. Minibus: mardi 13 mai, Chanaz, lac du Bourget et canal de Savière. Genève-culture: mardi 27 mai, visite guidée de la salle de projection Pathé Ballexert. Marches, mardi 6, jeudi 22, mardi 27 mai. Conteurs (conférence publique): mardi 6 mai à 10 h, «Du récit écrit à l'écoute du récit», exposé de Jean Caune, Centre culturel de Saint-Boniface, 14, avenue du Mail à Genève. Rens. et inscriptions: 2, Boulevard Carl-Vogt, Case postale 14, 1211 Genève 8, tél. 022 329 83 84.

AVIVO – Service social: tél. 022 329 13 60. Loisirs: tél. 022 329 14 28. Voyages: Costa Brava et Barcelone, du 5 au 13 mai; merveilleuse Bretagne, du 31 mai au 9 juin. Avivo, 25, rue du Vieux-Billard, case postale 155, 1211 Genève 8.

CITÉ SENIORS – Cinéma: *Quelques jours avant la nuit*, de Simon Edelstein (avant-première), dimanche 4 mai, 14 h. Jazz Manuel Araoz Quartet, dimanche 11 mai, 14 h. Lecture: Jean-Pierre Gos lit Cavana (*Les Ritals*), dimanche 18 mai, 14 h. *Les Arts*, improvisation théâtrale, dimanche 25 mai, 14 h. Michel Chevrollet, patron de Léman Bleu, parle de sa chaîne, mercredi 21 mai, 18 h. Cité Seniors, 28, rue Amat, 1202 Genève, tél. 0800 18 19 20 (appel gratuit); www.seniors-geneve.ch

CINÉMA – Lundi 19 mai, 14 h 30: *Vitus* (CH-2006), film de Fredi M. Murer, avec Theo Gheorghiu. Auditorium Fondation Arditi, Genève.

FRIBOURG

PRO SENECTUTE – Nombreuses activités sportives selon programme. Conduire à tout âge (cours de théorie + pratique), mardi 6 mai au Centre L-2 à Romont. Escapades printanières, mardi 27 mai, découvrez Romainmôtier et ses œuvres du haut Moyen Age. Rens. Secrétariat

Pro Senectute Fribourg, chemin de la Redoute 9, case postale 44, 1752 Villars-sur-Glâne 1, tél. 026 347 12 40.

MOUVEMENT DES AÎNÉS – Le Théâtre des 4 Heures, quinze ans d'existence, joue des comédies dans les homes et EMS du canton. La troupe est également disposée à jouer pour les aînés des villages fribourgeois. Jacqueline Borruat, de Villars-sur-Glâne, membre de la troupe, en est la nouvelle coordinatrice. Rens. auprès de M. Gérard Bourquenoud, président, tél. 026 424 45 02.

VALAIS

PRO SENECTUTE – Formation: préparation à la retraite, 7, 8 et 9 mai. Loisirs et culture: «Les rendez-vous contes» à Sierre, 19 mai de 14 h à 17 h. Séjours et sorties: vacances accompagnées sur les hauteurs du lac Majeur, du 26 mai au 1^{er} juin. Séjour randonnée: grande traversée des Alpes, du 9 au 17 juin. Sorties nature: le long du bisse d'Ayent, lundi 26 mai, de 13 h 30 à 18 h 30; Sion et ses trésors, lundi 12 mai, de 14 h à 18 h; Montorge, un site naturel, une exposition, jeudi 8 mai, de 10 h à 12 h. Sortie intergénérationnelle organisée par l'association des jeunes de la vallée de Bagnes, le «QG», samedi 17 mai, de 10 h à 16 h. Rens. et inscriptions: Pro Senectute Valais, Séverine Corthay, tél. 027 322 07 41.

NEUCHÂTEL

PRO SENECTUTE – Randonnées de Neuchâtel et environs, 13 mai, Auvrier-Chamblieu-Boudry; 27 mai, Cudrefin-Sugiez ou Sugiez-Praz et retour. Montagnes neuchâteloises, 8 mai, Hauterive-Saint-Blaise; 22 mai, Les Brenets-Villers-le-Lac. Autres activités selon programme. Rens. Pro Senectute Sport-Arc jurassien, Pont 25, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. 032 886 83 02 (matin).

MOUVEMENT DES AÎNÉS (MDA) – Pétaque, tous les mardis à 14 h, au terrain «Sous-la-Battue», Petit-Cor-tailod; minigolf, tous les jeudis à 14 h, Mini-golf des Jeunes-Rives. Jeux de société, tous les mercredis de 14 h à 17 h. Lir'Ensemble, rencontre le vendredi après-midi. Groupe d'écriture autobiographique, séance portes ouvertes, lundi 19 mai, de 9 h 30 à 11 h 30, Centre de rencontre, Seyon 2, Neuchâtel. Cours photoshop-Elements à Corcelles, 5 séances mercredi matin. Randonnée pédestre en Alsace, 15, 16 et 17 mai. Secrétariat du MDA, rue de l'Hôpital 19, Case postale 2666, 2001 Neuchâtel, tél. 032 721 44 44.

AVIVO – Permanence hebdomadaire, les mardis de 9 h à 11 h, rue du Seyon 2 à Neuchâtel (immeuble Payot), tél. + fax 032 725 78 60; avivo-neju@bluewin.ch

Annie Cordy à Tramelan

Concert exceptionnel d'Annie Cordy et ses musiciens, dimanche 8 juin 2008 à Tramelan, salle de La Marelle, 15 h.

Billets en vente dans les Banques Raiffeisen, kiosques des Centres Coop de Reconvilier, Moutier, Bassecourt et dans le réseau FNAC.



Paris-Spectacle.fr - Philippe Quaiasse

BIENNE

PRO SENECTUTE – Thé dansant, 7 mai à 14 h, au Restaurant Union. Cinéma des aînés, 6 mai, cinéma Apollo. Vacances accompagnées: du 10 au 17 mai, à Interlaken. Programme détaillé et renseignements: Pro Senectute, Quai du Bas 92, Case postale 1263, 2501 Bienne, tél. 032 328 31 11; www.pro-senectute.region-bbs.ch

JURA BERNOIS

PRO SENECTUTE – Gymnastique à La Neuveville et Crémises. Aquafitness à Bévillard (début de nouveaux cours!). Danses traditionnelles à Diesse, Grandval et Tavannes. Nordic Walking à Tramelan, dès le 7 mai; Randonnées pédestres: tous les jeudis selon programme. Séjour de marche en Autriche: 27 au 30 mai. Traversées des crêtes en plusieurs étapes: demandez le programme! Pro Senectute Arc Jurassien, rue du Pont 4, 2710 Tavannes, tél. 032 482 67 00; www.ju.pro-senectute.ch

MOUVEMENT DES AÎNÉS (MDA) – Midi-rencontre: chaque mois dans un restaurant de la région avec animation (rens. 032 489 16 71 ou 079 200 89 43). Club de la découverte: une sortie par mois (rens. 032 493 23 27). Minigolf ou boccia, tous les 15 jours lundi après-midi à Reconvilier ou Corgémont (rens. 032 489 10 20 ou 032 489 15 47). Stamm MDA, dernier vendredi du mois à 14 h, Restaurant de l'Union, rue Bubenbergrasse 9, à Bienne (se renseigner avant d'y aller, tél. 032 325 18 14 ou 078 605 18 14).

JURA

PRO SENECTUTE – Randonnées (après-midi), mardis 6, 13, 20 et 27 mai (horaires et lieux de rendez-vous, tél. 032 421 96 10). Promenade, jeudi 15 mai, rendez-vous près du restaurant au Bémont, à 14 h (responsable: Monique Favre, tél. 032 484 98 80). Vélo, mercredi 21 et 28 mai (rens. Charles Hirtzlin, tél. 032 422 43 73). Pro Senectute Arc Jurassien, site de Delémont, tél. 032 421 96 10.